

SYNDICALISME FORESTIER

Une force pour les territoires

Les bénévoles des syndicats sont le cœur de la vie syndicale, formant l'essentiel des effectifs œuvrant au sein des syndicats locaux. À l'échelle du territoire, ils représentent une communauté de millions de propriétaires forestiers, d'une grande diversité. En lien direct avec les adhérents, ils sont sur tous les fronts ! Ils proposent une information de qualité, accompagnent les propriétaires dans leur gestion ou dans les difficultés.

Les élus bénévoles jouent aussi un rôle de représentation des forestiers privés vis-à-vis des élus locaux et nationaux, et vis-à-vis de l'administration publique, qui influe ou régit la vie forestière au travers d'innombrables commissions. À l'approche des élections municipales de mars 2026, ce dossier propose une vue d'ensemble de la vie syndicale à l'échelon territorial, où les combats sont multiples.

Dossier réalisé par Charlotte Lance
et Blandine Even

Forestiers et élus, ils s'engagent !

À l'approche des élections municipales dans les communes françaises en mars 2026, le syndicat Fransylva a lancé un appel aux forestiers et rappelé que l'engagement syndical peut aller de pair avec un engagement dans la vie publique.

« Les forêts sont aussi victimes du dérèglement climatique, qui provoque la multiplication et l'intensification de certains phénomènes : sécheresses, tempêtes, incendies, prolifération de ravageurs, attaques sanitaires... Mais à ces difficultés "naturelles" s'ajoute le "dérèglement normatif" visant à multiplier à l'infini les contraintes et limitations en matière de gestion forestière, parfois adoptées dès le niveau communal ou celui de l'intercommunalité... » écrit Antoine d'Amécourt dans un appel aux forestiers à s'engager dans leurs communes. « Quelle meilleure légitimité que celle des sylviculteurs pour participer

aux décisions de gestion et de préservation de nos forêts françaises et de leur biodiversité ? À l'occasion des élections municipales, j'encourage les propriétaires forestiers à s'engager personnellement ou à inciter leurs proches à se proposer sur les listes municipales pour pouvoir porter au cœur des territoires la voix des forestiers. Cet engagement est d'autant plus important que les injonctions contradictoires, qui touchent l'ensemble des acteurs de la ruralité, se répètent et se multiplient. La plupart d'entre nous peuvent en témoigner : trop de décisions sont aujourd'hui déconnectées des réalités du terrain », poursuit-il.

Témoignage

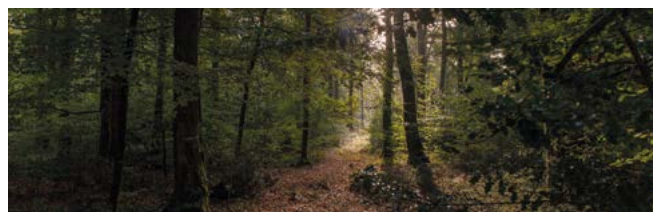
« Mon implication correspond à une passion pour le sujet forestier »

François Hurel est président du syndicat Fransylva Orne. Ce passionné dynamique s'implique dans la vie locale et donne du temps à de nombreuses instances forestières locales.

« La forêt est une histoire familiale et personnelle, explique-t-il. Ce sujet m'a toujours passionné. J'ai commencé à replanter des terres agricoles très jeune, et j'ai plongé dans le monde forestier au travers de la coopération au début des années 1990. Mes activités professionnelles me permettant de m'organiser librement et de donner du temps au syndicalisme, je suis devenu administrateur du syndicat de l'Orne, élu du CNPF, puis président du syndicat et président en 2005 de PEFC Normandie jusqu'à l'année dernière. Cette implication correspond à une passion pour le sujet forestier, à la fois technique et politique. »

François Hurel l'admet, son engagement à la mairie est plutôt dû à un concours de circonstances. « J'ai pris la suite de mon prédécesseur après trois mandats, sans prétention majeure. Nous sommes une petite commune : le but n'est pas de la révolutionner, mais de continuer à la faire évoluer, de lui donner des points d'attractivité en faisant vivre le patrimoine, en résolvant les enjeux de voirie, en donnant une vie à la commune. »

Le lien avec la forêt se fait au niveau de la communauté de communes, un ensemble de 32 communes



Paysage de l'Orne. Sylain Gaudin © CNPF.

dominé par une ville-pôle. « En tant que conseiller communautaire, je me suis retrouvé référent "Forêt" de la communauté de communes, cela me permet de donner un avis circonstancié. Nous avons par exemple mis en place un PLUi depuis deux ans, après trois ans de travail pour le rendre opérationnel. Cela a permis de mettre l'accent sur les problématiques forestières. Dans le PLUi précédent, dont notre commune ne faisait pas partie, les forêts sans PSG étaient classées "EBC"¹. Dans le PLUi actuel, nous avons réservé le classement EBC à des espaces boisés très particuliers », raconte François Hurel, qui insiste sur l'importance dans ses fonctions de la capacité à « dédramatiser ».

1. Espace boisé classé.

CNPF : une présence indispensable

Outre leurs missions de conseil aux propriétaires, les élus et les techniciens des délégations régionales du CNPF participent conjointement ou en coordination avec Fransylva à de très nombreuses réunions avec les décideurs locaux.



Roland de Lary.
Florent Gallois © CNPF.

Fortes de leurs compétences techniques et de leur connaissance de la forêt privée, les délégations régionales du CNPF (Centre national de la propriété forestière) sont consultées et sont partie prenante d'un nombre saisissant de commissions locales et d'instances décisionnelles liées

à la politique forestière, à l'aménagement du territoire et aux sujets environnementaux au sens large : chasse, risque incendie, foncier... « Les énergies renouvelables en forêt constituent un enjeu montant qui mobilise de plus en plus les élus et les équipes », commente Roland de Lary, directeur général du CNPF. « Les commissions sont nombreuses. Il existe une grande disparité entre les régions concernant la disponibilité des représentants qui ne peuvent pas tout prendre en charge, d'où l'importance du partage avec d'autres acteurs. Nous devons souvent prioriser en fonction des ordres du jour des réunions, d'autant que des réunions préparatoires doivent être organisées en amont pour préparer les élus », poursuit-il.

À l'échelle régionale, la Commission régionale de la forêt et du bois, qui se réunit environ une fois par an dans chaque région, ainsi que la Commission régionale biodiversité, organisée une à deux fois par an. Le Comité des partenaires de la Stratégie forêt-bois de certaines régions se réunit également une à deux fois par an. Les agents du CNPF prennent part au comité paritaire sylvo-cynégétique, qui a lieu annuellement, ainsi qu'aux réunions statutaires et comités techniques de l'Agence régionale de la biodiversité, lorsque des sujets forestiers sont abordés. Le CNPF participe également aux réunions statutaires des Fibois, ainsi qu'aux réunions forestières des chambres d'agriculture.

À l'échelle départementale, le CNPF participe une à deux fois par an aux Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). « Sur ce sujet qui mobilise, les élus tiennent à participer aux réunions, qui nécessitent beaucoup de préparation technique en amont dans chaque département »,

note Roland de Lary. Pour les comités techniques des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) qui se réunissent chaque année voire chaque trimestre, Fransylva comme le CNPF sont des interlocuteurs incontournables pour tout ce qui concerne les forêts. Le CNPF a rejoint les Commissions des Risques naturels majeurs et sous-commissions spécialisées sur les risques feux de forêts. « Notre présence est là systématique, y compris dans les groupes de travail, d'autant que le CNPF dispose désormais d'un agent régional dédié à la DFCL, qui gère parfois une vingtaine de départements », précise Roland de Lary. « Les réunions Natura 2000 représentent aussi un gros travail, car ces COPIL sont nombreux. Nos ingénieurs sont vigilants quant à la faisabilité des documents d'objectifs », commente Roland de Lary. Le CNPF siège aussi au sein des Commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), « instances dont le rôle stratégique en matière d'urbanisme et de préservation des espaces naturels est de plus en plus reconnu par nos élus ». Par ailleurs, l'implication dans la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CD-NPS), la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et la Commission régionale d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) varie selon l'actualité forestière et les départements concernés.

“ Les réunions Natura 2000 représentent aussi un gros travail, car ces COPIL sont nombreux ”

À l'échelon ultra-local, le CNPF fournit encore annuellement environ 80 avis sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, ScoT). « Nous sommes systématiquement consultés, mais devons prioriser les dossiers en fonction de leur sensibilité en raison d'une forte sollicitation. L'avis du CNPF est d'ailleurs rarement pris en compte ; les documents sont souvent élaborés par des cabinets spécialisés qui utilisent des contenus standardisés, ignorant fréquemment le Code forestier », regrette Roland de Lary. Le CNPF peut encore intervenir de manière ponctuelle selon l'actualité locale (grands projets énergétiques, aires protégées...), et participe selon les régions aux groupes de travail du Schéma régional biomasse, de la planification écologique ou des commissions environnement des PNR.

Responsabilité civile : prévenir et accompagner

Les syndicats locaux jouent un rôle important d'information et de prévention face aux responsabilités qui incombent aux propriétaires forestiers, et d'accompagnement en cas de sinistre.



Chute d'un arbre sur une ligne téléphonique. René Sabatier © CNPF.

La chute d'un arbre sur une route, un véhicule, un promeneur, une ligne électrique, une clôture, une maison ou encore la propagation d'un incendie à la forêt voisine sont autant d'événements qui engagent la responsabilité du propriétaire forestier, que sa forêt soit ouverte au public ou non et quelle que soit la taille de ses parcelles.

Rechercher les meilleures conditions d'assurance

Alors que la responsabilité civile citoyenne classique et souvent l'assurance de responsabilité civile habitation ne couvrent pas les risques liés à la propriété forestière, adhérer à un syndicat permet de souscrire une assurance responsabilité civile pour ses parcelles boisées. Un groupe de travail d'une dizaine de membres, monté au sein de Fransylva, vise justement à instaurer de bonnes relations entre les assureurs et les syndicats en la matière.

« Alors que chaque syndicat départemental négocie les contrats avec un assureur, il s'agit également d'informer sur les bonnes pratiques de rigueur pour la souscription du contrat en termes d'adhésion et de gestion des sinistres, afin d'en maîtriser au mieux les coûts des cotisations pour les propriétaires forestiers, dans un contexte complexe où les cotisations ont tendance à augmenter », explique Patrick Lemoine, président de ce groupe de travail, accompagné d'Éric Toppan, adjoint au directeur de Fransylva.

Informier sur les obligations de prévention

Si adhérer à une assurance responsabilité civile constitue une étape essentielle, la prévention doit pour autant rester la première des précautions. *« Il est essentiel de comprendre que l'assurance responsabilité civile ne dédouane pas de toute action*

de prévention : entretien autour de grands linéaires, coupes de bois morts et d'arbres qui ne sont pas sains, penchés... » complète Patrick Lemoine. « *Les dégâts causés par un arbre sur la fibre ou encore une ligne de voie ferrée ou en bord de route ou de chemin ne sont très souvent pas couverts quand ils sont provoqués par les arbres morts ou dépérissants...* » ajoute Jean Deniau, vice-président de Fransylva dans la Vienne et de l'Union régionale Poitou-Charentes. « *L'un de nos rôles les plus importants en tant que syndicat est d'informer les adhérents au maximum sur les coûts importants qui peuvent être engendrés en cas de sinistre lié à l'absence d'élagage et de coupes ou encore de dommages causés à proximité des grands linéaires* », précise-t-il. Intervenir pour limiter les risques et sécuriser ses parcelles est donc indispensable. Les arbres qui présentent un danger manifeste, ou menaçants, doivent être prélevés, dans une emprise au moins égale à leur hauteur, en particulier lorsque les dépérissements sont sévères.

Accompagner en cas de sinistre

En cas de sinistre, le syndicat est présent aux côtés des propriétaires pour le comprendre au mieux et évaluer la pertinence de le déclarer. À titre d'exemple, Fransylva compte, dans chacun des

quatre départements de l'Union régionale Poitou-Charentes, « *un spécialiste en assurances et fiscalité qui suit les relations avec l'assureur et appuie les propriétaires forestiers pour fournir tous les éléments et éviter le déplacement d'un expert, qui peut être très coûteux* ». « *Dans certains cas, nous conseillons de régler les choses à l'amiable* », poursuit Jean Deniau.

Face à la montée exponentielle des coûts des sinistres, en particulier pour ce qui concerne les linéaires, des travaux ont été relancés en 2025 par le groupe de travail de Fransylva avec le ministère de l'Agriculture et les grands opérateurs (Enedis, Orange, SFR, SNCF) pour rechercher des voies de progrès justes et équilibrées. « *Nous poussons pour la mise en place d'une convention de sinistre avec les acteurs en charge des grands linéaires, pour une expertise balisée* », conclut Patrick Lemoine.

Parallèlement, et dans le contexte de la multiplication de phénomènes météorologiques d'ampleur, la perte financière causée par des sinistres provenant d'incendies, de tempêtes, de chutes de grêle et de neige peut également être couverte par une assurance adaptée, proposée par Fransylva Services pour ce qui concerne Sylvassur.

C.L.



Chute d'un arbre sur un véhicule privé dans le Var. Joël Perrin © CNPF.